ONZIEME ANNEE — N° 412 — On s'abonne au Bureau du Journal; 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 3 MARS 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 48-11
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
TÉL. : BERGÈRE 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Il faut que les Femmes aient droit à des fonctions qu'elles exercent de fait

Les Femmes et le Notariat

Nos lecteurs se souviennent peut-être que nous avons lancé l'année dernière une campagne pour l'admission des femmes au notariat. Cette campagne reposait sur le fait que deux de nos lectrices, remplaçant à leur étude leur mari mobilisé, demandaient leur inscription régulière au stage de clerc de notaire. Le Conseil national par l'entremise de M. Jules Siegfried, député, a présenté cette demande au Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Celui-ci, sans refuser en principe de proposer aux Chambres la loi nécessaire a remis la question après la guerre. Nos lecteurs verront, par les faits nouveaux qui nous sont aujourd'hui signalés, qu'elle est de celles, au contraire, qui peuvent et devraient être réglées avant la fin des hostilités, non seulement pour le notariat, mais pour les perceptions et les recettes d'enregistrement. Chaque jour davantage, la situation fausse des femmes dans l'activité générale fausse le fonctionnement social. Il faut y remédier sans retard. Trop de tâches restent nécessairement en réserve pour l'après-guerre ; que l'on déblaie donc au plus vite le terrain de tout ce qui peut se faire maintenant.

Notre collaboratrice Djénane, qui avait introduit ici cette campagne, a rendu récemment visite à son amie, Mme C. de (Vaons C. du N.) « notaire » qui remplace son mari et a, la première, revendiqué de devenir notaire de droit comme elle l'est de fait. Elle nous certifie que, ainsi que Mlle ..., qui exerce en Dordogne les fonctions de maire, Mme C. ne reçoit aucune aide effective du signataire masculin des actes qu'elle dresse, car selon la loi, un homme seul peut signer « pour le notaire » comme pour le maire. Nous laissons la parole à Djénane.

⁂

Un nouvel adepte à l'idée que nous vons l'an passé soutenue ici vient de déclarer. D'autres s'étaient prononés d'avance et, par exemple, M. l'abbé rtillanges dans sa remarquable étu: *Féminisme et Christianisme*. C'est ujourd'hui M. Brieux qui, dans *Les ectures pour tous* écrit qu'il admettrait ès bien les femmes « fonctionnaires cales, percepteur, greffier ou notaire ». verrait avec plaisir les femmes orienr leur vie vers ces situations de laeur calme et silencieux » et il les enge à « revendiquer auprès des pouirs publics le titre de « citoyen franis qui leur est accordé pour payer mpôt et refusé à tant de titres par njuste loi de l'homme ».

Cette adhésion a réjoui mon amie, me C., qui m'écrit :

« Quel puissant réconfort pour les femes françaises de voir l'élite intellectuelle asculine faire sienne leur cause, et renre un juste hommage à la faculté d'asmilation et au courage qu'à tous les deés de l'échelle sociale, les femmes ont montrer, souvent dans le deuil de leurs es, pour satisfaire aux devoirs impéux de la Patrie et aussi de la famille. nt la charge leur incombait toute.

Pourquoi la femme ne serait-elle pas *ctionnaire locale* ? Nous avons déjà la mme docteur. La loi du 1er juillet 1900 ouvert aux femmes l'accès du barreau. *femme percepteur, greffier* ou *notaire* sortirait pas, en effet, du domaine qu'on convenu de lui assigner : la famille. antiféministes les plus récalcitrants, pourraient y voir l'abandon du foyer. y a déjà, dans notre Bretagne, des *femes instaurées par l'administration elle-me, dans les perceptions de leur mari de leur père décédé*. Je connais *rsonnellement* deux femmes qui sont s ce cas. Qui donc osera dire à ces iantes, la guerre terminée : « La nce n'a plus besoin de vos servi. : cherchez ailleurs un gagne-pain ». que je demandais, il y a dix-huit mois, ne chambre de notaires de m'inscrire me *clerc* à l'étude de mon mari mobi- je savais me trouver devant l'impossilité légale, mais ne fallait-il pas que première pièce de l'édifice fût posée ? déjà grandi, il s'élèvera et nos filles trouveront les portes grandes ouvertes Jules Siegfried, l'éminent député du re, a bien voulu, à ce moment, *poser le Garde des Sceaux, ministre de la tice, la question de l'admission des mes au stage notarial*. M. le Ministre pu que se référer à la loi existante et objecté de plus que le projet de loi dedé serait « une innovation considéra» susceptible d'avoir une profonde réusion dans nos institutions.

epuis dix-huit mois, que d' « innova- considérables » ! que de barrières tombées ! Que de portes se sont ouvdevant l'inévitable! Mais la Fran- ne peut pas se contenter des quelavantages obtenus, elle doit, par un r persévérant, se rendre apte à remles fonctions auxquelles elle aspire et ois viendront alors sûrement. Au sor- un cataclysme, tout se transforme, la e grandie et régénérée par le travail, consciente de sa force et de ses droits saura s'imposer à la France de demain !

Marie C...

Ajoutons que Mme C... s'est rendue, par son travail, parfaitement apte à obtnir ce titres de *clerc de notaire* qu'elle sollicite vainement. Suivant régulièrement depuis un an et demi, les cours par correspondance de l'*Ecole polytechnique de Notariat* de Paris, elle s'est mise en mesure de résoudre au point de vue *théorique* les questions qui se posent dans l'exercice des fonctions qu'elle a assumées et *pratiquement*, elle les résout en effet comme le ferait un notaire. C'est *elle qui reçoit les clients, fait la correspondance, tient la comptabilité*, et DRESSE LES ACTES (le tout sous le couvert et la signature d'un « représentant de l'autre sexe » que la loi peut seul reconnaître.) Fait remarquable, *les clients ont le mieux du monde accepté d'exposer leurs affaires à une* FEMME, et lui témoignent la plus grande confiance. Comme supplément à son travail de bureau — déjà très absorbant — Mme C... assure elle-même la conduite de son auto pour les cas où éloignés, avec lesquels les communications, vu l'état des chemins, depuis la guerre, sont loin d'être faciles, vraiment elle fait preuve en tout d'une facilité de travail et d'une énergie peu communes.

Mais ce qu'elle a fait, d'autres peuvent le faire, et la carrière de *clerc de notaire*, en tout cas, pourrait offrir des ressources aux jeunes filles de la bourgeoisie et permettre ainsi aux jeunes gens d'employer leurs forces à des travaux moins casaniers. D'ailleurs, le *titre* de clerc de notaire n'étant pas nécessaire pour travailler dans une étude, plusieurs notaires de notre région ont déjà remplacé par des femmes leurs clercs mobilisés, ici même à Plancoët, une jeune réfugiée du Nord se trouve être la seule aide d'un de nos amis, antiféministe, ce qui ne l'a pas empêché de me déclarer spontanément que « le travail de sa « clerc » lui donnait la plus entière satisfaction. Il en est ainsi presque partout où l'on a bien voulu mettre à l'épreuve les facultés féminines. Hélas! pourquoi faut-il que ce soit une catastrophe comme la guerre actuelle qui ait permis d'en faire l'essai!

DJENANE.

LES DISPARUS

EDOUARD PETIT

J'inscris avec un regret profond ce nom, sous ce titre. M. Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction Publique, fut un des premiers et des plus sûrs amis, et même un peu le collaborateur de « La Française ». Il vient de succomber prématurément, au cours d'une tournée d'inspection, âgé seulement de cinquante-huit ans. Tout le monde sait quel maître actif et ardent de l'éducation populaire il fut, et ce que lui dût le grand mouvement d'enseignement et de patronage post-scolaire que notre temps a vu se développer. On connaît moins sans doute, son constant souci de la cause féminine, sa sollicitude pour l'intérêt moral et matériel des institutrices en particulier et de la femme en général. Il était vice-président, avec M. Maurice Faure, de la « Ligue de l'Enseignement ». Et ce furent eux qui dans le Cercle parisien de la Ligue, créèrent cet important comité des Dames que préside aujourd'hui Mme Jules Ferry et qui, nous n'en doutons pas, voudra, en hommage à sa première, s'orienter plus nettement vers la conquête et la défense du droit féminin. Ce fut à M. Edouard Petit et à M. Maurice Faure, que « La Française, dût de recevoir dès avant sa naissance, le patronage de la Ligue. Et si, ces dernières années, toute une saison des grandes conférences de la rue Récamier était consacrée au féminisme, ce fut sur l'initiative et par les soins de M. Edouard Petit. Tous les lecteurs du « Journal des Instituteurs », auquel il collaborait chaque semaine, depuis des années, ont pu reconnaître et, plus encore depuis la guerre, quelle attention il donnait à l'effort des femmes universitaires et quelle justice émue il leur rendait. Détail poignant, le numéro du 25 février nous apportait son dernier article quand déjà, depuis plusieurs jours, il n'était plus. J'ai sous les yeux les notes vivantes recueillies en sa tournée du Midi sur le zèle des petits écoliers à participer à la collecte de l'or, à la récolte des vieux papiers des vieux chiffons, de toutes sortes de débris, et aussi de plantes médicinales, que les enfants vendent au profit des œuvres de guerre et surtout de l'œuvre des pupilles de l'école. Partout où il a passé, depuis la guerre, il a ainsi relevé pour la faire connaître, la collaboration de l'Intérieur à la défense nationale dans laquelle les femmes ont une part prépondérante. On se rappelle ses beaux articles de « La Revue » sur l'œuvre des Lyonnaises et celles des Marseillaises. En ceci, comme en toute son action multiple et vibrante se retrouve la marque d'une noble intelligence et d'une chaude bonté. A l'épouse qui le pleure, qui l'aida et dont la sympathie pour nous inspira la sienne, nous adressons ici nos pensées unies à sa douleur.

Jane Misme

(1) Voir *La Française*, 5 février, 6 et 27 mai et 2 juin 1916.

Notes d'Actualité

Comment aider à la rééducation des militaires mutilés de l'ouïe

A l'heure où tant de femmes se préoccupent de soulager les souffrances humaines et plus particulièrement celles causées par la guerre, il nous semble intéressant de signaler une innovation en faveur des militaires devenus sourds. Cette création est d'autant plus intéressante que la proportion des mutilés de l'ouïe est inquiétante et que le public, qui s'est passionné pour tout ce qui touche aux aveugles, aux amputés, aux blessés de la face ignore presque tout du silence terrible dans lequel sont plongés ces malheureux, ainsi que les moyens de les secourir.

Beaucoup d'hommes sont devenus sourds à la suite de commotions nerveuses, de blessures de guerre et d'opérations ou de maladies des oreilles, provoquées ou aggravées par le séjour dans les tranchées. Pour ceux qui ont conservé des restes d'audition, comme pour ceux qui sont devenus sourds complets, il existe des palliatifs : on peut restaurer une audition anormale par des exercices de rééducation appropriée, on peut apprendre la lecture sur les lèvres, à ceux qui ont perdu l'usage de l'audition.

La lecture sur les lèvres, n'est autre que la possibilité de comprendre la parole aux mouvements des lèvres. Lorsque nous parlons, notre bouche s'ouvre, se ferme, s'élargit, s'arrondit, s'avance, laissant parfois à découvert les dents la pointe ou le dos de la langue, une partie du palais : ce sont autant de formes, autant d'images, autant de clichés qu'enregistre l'œil. Et ainsi se forme un clavier, l'o étant parfaitement défini, comme le disait M. Jourdain, l'i ayant avec l's une intime parenté, le p ressemblant au b et au m, clavier qui a des règles assez précises pour qu'en dépit des originalités apportées par la bouche de chaque personne on puisse en connaître le doigté et ériger la lecture labiale en une science aussi sûre que celle de l'alphabet graphique.

Des centres de rééducation pour les militaires mutilés de l'ouïe, ont donc été créés à Lyon, à Tours, à Rennes, à Poitiers, à Paris. Organisé par le gouvernement militaire de Paris, sous la direction du service de santé, ce dernier a été confié au personnel enseignant, de l'institution nationale des sourds-muets. Les malades sont hospitalisés dans une formation sanitaire voisine — le Val de Grâce actuellement — et la durée des cours est de trois mois.

Plusieurs séries de blessés ont achevé leurs cours ; les voilà donc rendus à la vie normale, capables de reprendre un métier, heureux de pouvoir « se tirer d'affaire ». La plupart sont arrivés à comprendre, à la première lecture, une phrase prononcée par un inconnu et à la vitesse courante, mais nous ne saurions trop recommander certaines précautions à celles de nos lectrices qui pourraient se trouver en contact avec des sourds instruits, par la lecture labiale.

Beaucoup de femmes parlent mal, de même que beaucoup écrivent mal, s'il est difficile de déchiffrer certaines calligraphies, il est impossible d'interpréter certains mouvements buccaux. Parler, c'est ouvrir et fermer la bouche, a-t-on dit fort injustement, encore faut-il que les lèvres se séparent, s'ouvrent, s'avancent, se reculent en mouvements perceptibles.

L'exagération est aussi maîtresse d'erreurs et de fausseté, exagérer c'est décomposer, déformer, transposer la parole en une forme, dont le lecteur sourd n'a pas la clé, puisqu'il a été instuit pour un débit ordinaire; c'est le noyer en voulant le sauver.

Articuler nettement, mais sans syllabe, tel est le troisième écueil à éviter. N'oubliez pas que le sens général de la phrase, aide à en percevoir les divers éléments; la lecture sur les lèvres n'est pas seulement analyse, elle est encore synthèse. Si vous prononcez lentement, si vous vous arrêtez après chaque mot, il est impossible au lecteur sourd de saisir l'idée, il a oublié les syllabes à mesure qu'il les a perçues.

Enfin, si vous n'êtes pas comprise dès que vous avez « ouvert la bouche », «ontrez de la bienveillance, ayez l'obligeance de répéter, de répéter sans changer un mot, de répéter sans faire un mouvement d'impatience. Les sourds sont très susceptibles, j'en connais de forts intelligents et très bons lecteurs qui, repris comme vendeurs ou dans les usines de guerre ont abandonné leurs places, plutôt que de demander des explications qu'ils n'avaient point saisies et dans toutes leurs lettres, témoignages de gratitude, on retrouve ces expressions : pour la patience et la bonté que...

Allons, Mesdames, un bon mouvement en faveur des héros qui ont perdu l'ouïe pour nous défendre : surveillez votre langue. Vous y gagnerez, au surplus, une meilleure articulation.

A. LAMARQUE.

Dans les mêmes établissements, que ceux où l'on enseigne la lecture sur les livres, il a été créé des cours d'orthothomie en faveur des militaires devenus muets ou atteints de défauts de prononciation, tous sont gratuits pour s'y faire inscrire, prière de s'adresser à l'autorité militaire.

Au Parlement

VOTE DE LA LOI SUR LA TUTELLE DES FEMMES AU SENAT

Ainsi que nous l'avions fait espérer dans le dernier numéro, la loi Violette, rapportée au Sénat par M. Guillier et inscrite à plusieurs reprises à l'ordre du jour de cette assemblée, a enfin été adoptée devant la séance du 22 février. L'honorable rapporteur ayant réclamé l'urgence qui lui a été accordée, l'article unique a été voté presque sans discussion.

Nous devons cependant à la judicieuse intervention de M. Antony Ratier la disjonction d'une addition, proposée à la commission, à l'article 815 actuel.

Cette addition, si elle avait sa raison d'être à cause du texte de la Chambre qui donnait *de droit* à la veuve l'administration des biens dépendant de la succession de son mari, n'ajoutait rien au nouveau texte du Sénat, qui entendait substituer à ce *droit*, la possibilité d'être désignée comme administrateur provisoire.

De plus, elle pouvait présenter quelques inconvénients dans son rapport. M. Guillier semblait lui-même les prévoir et nous les avions trouvés très nettement exposés dans un article du journal : La *Justice de paix*. L'auteur concluait ainsi :

« A notre avis, il serait même préférable de disjoindre la disposition additionnelle de l'article 815, car elle n'a aucun rapport ni avec les conseils de famille, ni avec la tutelle des femmes. « Cette disjonction aurait pour avantage la question d'ordre et de méthode de mise à part, de permettre de régler d'une façon plus étudiée et plus complète l'importante matière des administrations provisoires. »

A part quelques précisions que nous aurions souhaitées, notamment en ce qui concerne l'autorisation maritale, la loi votée par le Sénat nous donne satisfaction. Nous espérons que la Chambre ne la modifiera pas et qu'elle sera très prochainement promulguée.

Cette loi trouvera de suite son application : les conseils de famille se composeront plus facilement et avec plus de sollicitude pour les orphelins.

Et lorsque les femmes verront de plus près combien est illusoire la législation qui sauvegarde les intérêts des mineurs ; quand elles verront à quelles formalités et à quels frais entraîne le règlement d'une succession, même de peu d'importance ; quand elles constateront que, pour un cas isolé où les orphelins risqueraient d'être spoliés, le législateur a prescrit des mesures *obligatoires* dans tous les autres cas où l'intérêt des enfants est sacré, — mesures *coûteuses* toujours et souvent *ruineuses* — elles s'élèveront contre cette procédure compliquée et sans s'arrêter aux considérations d'ordre corporatif, demanderont énergiquement la simplification de ces formalités qui dépouillent ceux qu'elles semblent protéger.

Nous donnerons le texte et le commentaire plus détaillé de loi lorsqu'elle sera votée à la Chambre.

LES ALLOCATIONS DEVANT LA COMMISSION DU BUDGET

Depuis le début de l'année, la Chambre a été saisie de plusieurs propositions de loi tendant soit à augmenter les allocations et majorations au titre militaire, soit à les maintenir aux veuves et aux orphelins durant les hostilités, quand elles sont plus avantageuses que les pensions, soit à en autoriser le cumul avec d'autres allocations, notamment avec celles allouées aux familles nombreuses, etc.

Ces diverses propositions de lois ont été renvoyées à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, sous réserve d'avis de la Commission du Budget.

C'est M. Bouffandeau, député de l'Oise, qui vient d'être désigné comme rapporteur par cette commission et pour l'ensemble de ces propositions.

Nous aimerions savoir qu'il lui est favorable : depuis la loi du 5 août 1914, instituant les allocations militaires, le prix des denrées et objets de première nécessité a augmenté dans les proportions de 2 à 5. De plus, les économies se sont épuisées, les vêtements et le linge se sont usés : ce sont de douloureux problèmes qu'ont à résoudre les femmes de mobilisés et souvent aussi de pauvres vieillards, leurs ascendants.

Il faut qu'un peu de pitié et de justice inspire l'honorable rapporteur et qu'il ne juge pas impossible de donner à nos héroïques combattants une plus grande sécurité morale en assurant dans une plus large mesure la sécurité matérielle de ceux qui leur sont chers et vers qui vont toutes leurs pensées.

M.-C. M.

A l'Office Central d'Activité Féminine

Nous espérons que ce premier compte-rendu d'une œuvre dont nous avons récemment annoncé la création, intéressera, et pourra rendre des services.

L'Office Central d'Activité féminine, a été fondé, nos lecteurs le savent, sous les auspices du Conseil national des Femmes françaises et de la Section d'Etudes féminines du Musée Social, pour assurer le recrutement du personnel et de la main-d'œuvre féminine et aider à sa meilleure utilisation en vue de la Défense nationale.

L'office a ouvert ses portes, 15, rue de l'Arcade, le 1er décembre 1916, et est aujourd'hui, non seulement en plein fonctionnement, mais commence à être en plein rendement. Chaque jour apporte une satisfaction nouvelle à celles qui en assurent les différents services, soit par les résultats obtenus pour les femmes qui, faute de ressources ont besoin de gagner leur vie par un travail immédiat soit par les débouchés nouveaux qui s'offrent à mesure que sont récupérés les auxiliaires pour le service armé.

Si les premiers moments ont semblé un peu pénibles aux travailleuses bénévoles qui se sont dévouées à cette tâche, parce que les placements n'étaient pas assez rapides à leur gré, elles peuvent aujourd'hui, après quelques semaines de fonctionnement, enregistrer avec satisfaction les progrès réalisés.

Les demandes ont été nombreuses. Sans compter celles qui sont parvenues par l'intermédiaire d'autres associations, l'office a inscrit actuellement 6.000 fiches.

Chaque jour l'office envoie une équipe au sous-secrétariat d'Etat, du service de santé au ministère de la guerre. De là, ces équipes sont dirigées sur les hôpitaux de province, dans le Nord principalement où les médecins-chefs réclament des filles de salles, des brancardières, des laveuses pour remplacer les auxiliaires qui partent au front.

Au-dessus de ces emplois de service, il y a quelques postes de surveillance confiés à des personnes tout à fait capables, postes bien rétribués, dont les titulaires bénéficient au point de vue du logement et de la nourriture de certains avantages. Malheureusement ces places sont peu nombreuses et les postulantes doivent attendre.

A la Société de secours aux blessés militaires, on a demandé des personnes pour la tenue des livres dans les hôpitaux, ce qu'on appelle l'Infirmière aux écritures. Il n'est besoin d'aucune connaissance spéciale au dehors d'une bonne instruction.

L'Activité féminine en a envoyé un certain nombre; ces personnes doivent suivre des cours pendant quelques jours, puis elles passent un petit examen, après quoi elles reçoivent une affectation.

Il a été placé à la compagnie du gaz des contrôleuses et des employées de bureau, et bien qu'en général, il lui soit difficile d'être renseigné sur les résultats de ses négociations, l'office a reçu de nombreuses lettres de remerciements de femmes reconnaissantes.

Il a été demandé des balayeuses, des... factrices! puisque 2.000 facteurs vont être mobilisés et des plantons. Des conductrices d'autos et des aviatrices se sont offertes pour les services de l'arrière... et même de l'avant. Un peu plus de coordination dans l'effort de tous et ces choses qui ne peuvent se faire rapidement seront mises au point.

L'office central a reçu les plus grandes marques de sympathie des pouvoirs publics et ceux-ci ont félicité ses déléguées d'avoir retenu en province des centaines de femmes qui voulaient venir chercher du travail à Paris.

Dans sa correspondance quotidienne avec tous les points de la France et aussi des colonies, il s'efforce d'enrayer cet afflux vers la capitale, et par la création de ses offices départementaux et régionaux, l'office central d'Activité Féminine recrute sur place toute cette main-d'œuvre.

Grâce à l'inlassable activité et à la merveilleuse énergie de sa Directrice générale, Mme Avril de Sainte-Croix, ses bureaux de province se multiplient. Hier, c'étaient ceux du Mans, d'Orléans, de Tours qu'elle faisait naître sus ses pas, demain, ce seront ceux de Bordeaux, de Toulouse, de Limoges, de Montauban. Au Havre, à Rouen, à Caen, à Lisieux, à Royat, les offices fonctionnent déjà en liaison avec le siège central de Paris.

Partout, les bonnes volontés affluent, et partout des femmes de grand mérite et dévouées à leur tâche, ont assumé la lourde charge de diriger ce travail.

L'Office central d'Activité Féminine a donc fait une besogne immédiate, pratique et utile, et celles qui en assurent le fonctionnement, ont conscience d'avoir, dans la mesure où il leur a été permis de le faire, mis leurs forces et leur travail au service de la patrie.

M. Legrand-Falco.

Carrières Féminines

ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE HOTELIERE

Voici quelques renseignements sur l'Ecole pratique d'Industrie hôtelière, dont nous avons annoncé la création à Grenoble et qui ouvre ses portes aux jeunes gens et aux jeunes filles. Pour ces dernières, l'enseignement comprendra deux divisions : 1° Formation du personnel de service (lingères, femmes de chambre, filles de salles, servantes d'office, sommelières, fournières, personnel du vestiaire) ; 2° Formation du personnel de bureau (caissières, secrétaires-comptables, sténodactylographes, futures gérantes, etc.). La durée normale des études dans chacune des divisions est de un an ; ces divisions demeurent indépendantes l'une de l'autre. L'âge d'admission est fixé à 16 ans au minimum. Pour être admises dans la première division, les élèves doivent posséder le certificat d'études primaires élémentaire, dans la deuxième, le certificat d'études primaires supérieur ou le brevet élémentaire. A défaut de ces diplômes, elles devront subir avec succès un examen d'entrée équivalent. Le régime de l'Ecole sera l'internat, le demi-pensionnat ou l'externat. Les jeunes filles seront placées dans une pension de famille, par les soins du directeur de l'Ecole, dans des conditions qui offriront toute sécurité aux familles. Le prix de pension pour l'année scolaire est de 750 fr., la demi-pension 375 fr., l'externat est gratuit.

L'Administration se tient à la disposition des familles pour fournir tous les renseignements complémentaires relatifs à l'Ecole. Adresser les demandes à M. Bally, directeur de l'Ecole, avenue Félix-Viallat, à Grenoble.

DANS LES SOCIETES COMMERCIALES

Un ami du féminisme nous signale la constitution d'une « Société nouvelle de publicité », 11, boulevard des Italiens' dont le conseil d'administration compte parmi ses membres une femme Mlle H. Coats. Ceci nous donne l'occasion de rappeler que la Française, fondée il y a dix ans, fut peut-être la première société coopérative ayant pour fondatrice une femme, et comptant trois femmes, sur cinq membres, dans son conseil d'administration, dont la présidente.

Guerre à l'Alcool

LETTRES DE L'EMPEREUR ECRITES EN 1916

Préface de Paul Adam

Ces étonnantes lettres de Napoléon ne manquent pas de nous frapper comme une trouvaille. Appliquer le jugement sec et nerveux, la pragmatique foudroyante de l'Empereur à la masse adipeuse de nos idéologies, faire passer dans nos chenils ce balai et parmi le cloaque ce mistral, est une œuvre qui, aujourd'hui surtout, vaut d'être reproduite.

Au sujet de l'alcoolisme on en jugera par la lettre ci-après qui émet sur les idées, sur des faits du monde politique, une image qui frappe et qu'on n'oublie pas :

L'Empereur
au Ministre des Finances

Monsieur Ribot, frappez d'une contribution de cinq mille, deux mille, mille ou cinq cents francs, selon les catégories que vous ferez établir, ceux des propriétaires qui louent des locaux aux débitants d'alcool. Par le retour du courrier, envoyez-moi un état des contributions qu'on peut ainsi lever, maintenant et plus tard, pendant toute la durée de la guerre, jusqu'à ce qu'il n'y ait pas plus de cabarets en France qu'il n'en reste en Russie. Il faut mettre fin à cet abus. Je ne sais pas de moment plus propice que la guerre pour y réussir.

Evidemment... évidemment... si Paul Adam était Napoléon; si Napoléon était encore empereur, bref si Paul Adam était empereur, les affaires de notre pays — notamment la question de l'alcoolisme — n'en iraient pas plus mal. On se convaincra même, à lire ce curieux petit livre, qu'elles iraient mieux. Malheureusement, Paul Adam n'a point l'intention de rétablir l'empire à son profit. Toute son ambition se borne à exprimer d'une façon pittoresque et frappante des idées, des tendances, des méthodes dont l'application lui paraît opportune.

Au reste, il n'avoue pas la paternité de ces lettres, il s'est contenté de les préfacer.

Luciani-Delpech,
secrétaire général de l'Alarme.

P. S. — Adhérez, faites adhérer. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vélo : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob Paris. Président : M. JEAN FINOT.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINITES

Conseil National des Femmes

SEANCE PUBLIQUE DE LA SECTION D'EDUCATION

Musée Social, 5, rue Las Cases, dimanche 4 mars 1917, à 2 h. 1/2 : L'Education de la femme, ses devoirs et ses droits, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson. Orateurs inscrits : Mme Jules Siegfried, Présidente du Conseil national des femmes françaises ; Mme Pauline Kergomard, Présidente de la Section d'Education du C. N. F. F.

Nos lecteurs et lectrices sont invitées.

SECTION DE L'UNITE DE LA MORALE

La section de l'unité de la morale au Conseil National des femmes françaises, qui s'est réunie le 19 février, a décidé de mettre à son ordre du jour l'étude de la question de l'abolition du secret professionnel du médecin dans le cas de mariage, ainsi que l'établissement pour chaque individu d'un casier médical, ou tout au moins l'obligation de fournir un certificat avant de contracter une union.

Ce n'est pas tout de demander beaucoup d'enfants à la femme, encore faut-il qu'ils soient solides et sains.

Cette question étant du ressort de la ligue « Pour la Vie », la section se propose de convier à une prochaine séance MM. Paul Bureau et Garcia Ramon, afin d'étudier avec eux les moyens propres à faire aboutir ce projet.

Mme Schlumberger a donné lecture d'un passage de la préface que le professeur Gaucher a opposée à la brochure de M. Nast et dans laquelle il dit que dans les cas de contamination, la femme ne donne à l'homme que ce que celui-ci lui a donné.

Pourquoi donc alors des mesures de réglementation prises seulement à l'égard de la prostituée et qui laissent le prostituant libre de semer la contagion ?

La Section se propose de travailler à la propagande de ses idées par tous les moyens possibles : brochures, tracts, conférences. Aussi fait-elle appel à toutes les femmes, car c'est à elles qu'incombe le devoir de se préoccuper de ces questions qui intéressent si particulièrement l'avenir de la race française.

Le danger est aussi grand, sinon plus, que celui de l'alcoolisme, et il grandit chaque jour davantage.

La Section de l' « Unité de la Morale » espère donc voir se grouper autour d'elle toutes celles qui comprennent que pendant que l'homme défend la patrie contre l'ennemi de l'extérieur, leur rôle à elles, femmes et mères, est de lutter à l'intérieur contre le péril qui menace leurs enfants.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

CONGRES DU 5 AVRIL 1917

Le Congrès de l'U. F. S. F. aura lieu le jeudi 5 avril, au Musée Social, 5, rue Las-Cases. Voici quel sera l'ordre du jour.

Matin :

1. Rapport international, par Mme de Witt-Schlumberger.
2. Rapport moral, par Mme Brunschvig.
3. Rapport financier, par M. Désavis.
4. La question du suffrage féminin, rapport de Mme Pauline Rebour.

Après-midi :

1. Le travail féminin et la maternité, rapport de Mme Marguerite Martin.
2. La réforme de l'enseignement secondaire féminin, rapport de Mme Pichon-Landry.
3. Les lois d'intérêt féminin en attente au Parlement et à faire aboutir d'urgence, rapport de Mme Suzanne Grinberg.
4. Vœux des groupes.
5. Elections au Comité Central.

Le Comité Central demande donc aux groupes de mettre à l'étude les questions suivantes :

1° Quelles considérations nouvelles pourriez-vous trouver *dans votre région* en faveur du suffrage ?

2° Etant donné que la femme sera de plus en plus amenée à travailler en usine ou en atelier, que pensez-vous que doive faire la société pour qu'elle puisse concilier ses devoirs de travailleuse et de mère de famille ? (crèche, garderies, lois de protection, diminution des heures de travail, etc.) Donner tous les moyens qui vous semblent nécessaires en vous basant si possible sur les conditions de travail de cette région ;

3° La réforme de l'enseignement secondaire féminin.

Les *rapports* doivent parvenir au secrétariat général (53, rue Scheffer, Paris) avant le 10 mars.

Ne pas écrire au verso des feuilles : disposer les rapports de manière à ce qu'ils soient indépendants les uns des autres.

Les *vœux* à présenter au Congrès doivent être rédigés avec leurs considérants, chacun sur une feuille spéciale.

Pour les élections au Comité Central, voici la liste des membres sortants et rééligibles :

Mme Gemaehling.
Mme Marya-Chéliga.
Mme Jeanne Méo.
Mme Jane Misme.
M. Raoul Rebour.
Mlle Marguerite Sommer.
Mlle Valentine Thomson.
Mme Thuillier-Landry.

GROUPE DE PARIS

L'Assemblée générale du *Groupe de Paris* aura lieu le jeudi 8 mars, à 3 heures, salle de la *Vie féminine*, 40, avenue des Champs-Elysées.

Ordre du jour :

1. *Rapport moral et financier.*
2. *Elections du tiers sortant du Comité* et des *délégués du groupe au Congrès du 5 avril.*
3. *Rapports pour le Congrès* de l'U. F. S. F.

a) La question du suffrage féminin. Rapporteur : Mme Pauline Rebour.

b) Le travail féminin et la maternité. — Rapporteurs : Mme Marguerite Martin et Mme la doctoresse Mulon.

c) La réforme de l'Enseignement secondaire féminin. — Rapporteur : Mme Alice La Mazière.

4. *Création d'un office de solidarité féminine*, par Mme Suzanne Grinberg.
5. *Les Italiennes pendant la guerre*, par Mlle Suzanne Saillard, avocate à la Cour.

Les adhérents du groupe désirant poser leur candidature au Comité et ceux qui peuvent représenter le Groupe au Congrès de l'U. F. S. F., le 5 avril, sont priés d'envoyer leurs noms au secrétariat (55, rue de Strasbourg, Courbevoie), avant le 4 mars.

La Secrétaire générale,
PAULINE REBOUR.

La Présidente,
SUZANNE GRINBERG.

Alliance Féministe Française pour l'Union Sacrée des Mères

Comment on assiste les Mères

Etudes suivies, dédiées à l'Académie de Médecine et aux législateurs qui s'intéressent à la repopulation.

Toutes les mères sont captives des lois de l'homme, mais les mères hors mariage sont traquées par ces lois comme des bêtes malfaisantes, alors qu'elles élèvent au prix de sacrifices surhumains, tout comme les mères légitimes, des citoyens pour la Patrie. Comment sont-elles assistées ? Voici deux exemples entre mille :

1° *La mère non mariée nécessiteuse* ne peut entrer à la Maternité, à l'hôpital, en province (nous ignorons l'usage parisien), sans remplir une feuille donnant ses noms lieu d'origine, etc. Ne faut-il pas avant tout que sa commune paie les frais d'hospitalisation ? Si toutefois ladite commune veut bien la reconnaître comme indigente, si sa famille n'a point d'ennemi politique dans le village, si, etc., etc. En tous cas, on saura que Mlle X... et son enfant sont hors la loi... d'où désespoir des parents, malédiction... plus de moyen d'existence pour la déshonorée. Elle accouchera dans un coin si elle ne veut pas se dévoiler.

Une fois délivrée, la fille-mère s'adresse à la Préfecture pour obtenir le livret d'assistance qui lui permettra TROIS MOIS APRÈS avoir présenté l'enfant, de toucher 45 fr. par trimestre pendant un an ; d'autre part, les averties qui auront sollicité l'assistance aux femmes en couches le septième mois de leur grossesse, toucheront, *un ou deux mois après*, les 70 fr. environ d'allocation. Tous ces secours sont inopérants, ils arrivent trop tard, et voilà comment cette abandonnée soutien de famille, est assistée ! Passons sur les démarches humiliantes à faire dans les bureaux administratifs et policiers desquels les employés hommes devraient être exclus ; des femmes seraient mieux indiquées quand il s'agit d'assister des femmes !

2° *Un cas d'enfant adultérin :* le mari est parti il y a quatre ans, enlevant les deux enfants et la fortune ; après il a introduit une demande en divorce qui a été rejetée. La femme n'a plus aucune nouvelle des disparus, elle se débat pour gagner sa vie puis... elle devient mère du fait d'un Monsieur qui l'abandonne avant l'accouchement. On ne peut que déclarer l'enfant de père et mère inconnus. « Jamais ! dit la mère, l'enfant est à moi.., j'irai à l'hôpital, je serai comme une fille-mère, j'aurai l'assistance aux femmes en couches !... — Non, Madame ! car il faut donner partout ses nom, adresse, lieu d'origine, subir des enquêtes de police, etc. C'est la loi de l'homme en France, et du mari qui vous tient enchaînée jusqu'à la prison s'il lui plaît, et quoique ayant fui toute responsabilité. »

Pendant que se produisent ces faits journellement, les savants et législateurs élaborent, des lois draconiennes pour assurer la repopulation en combattant l'avortement par exemple. Ces législateurs, juges suprêmes des destinées féminines, ne se demandent même pas s'il y a complicité masculine dans ce crime vraiment monstrueux qu'est l'infanticide. Ces Messieurs pleins de bonnes intentions vont décréter que le tribunal correctionnel punira plus efficacement ce crime féminin, car ils comptent sur les magistrats de carrière mieux que sur les jurés pour être implacables.

Cependant, les législateurs étant hommes comme les magistrats, devraient bien se souvenir, comme le font les jurés indulgents, qu'ils sont tous complices à leur heure, de cette effroyable hécatombe offerte au vieux dieu Moloch, très en honneur à toutes les époques de débauches et de décadence. Comment un vrai magistrat fera-t-il pour condamner LA coupable, sans rechercher LE coupable ? Comment punir *la mère* reine de folie criminelle, alors que *le père*, sans peur et sans reproche, continuera la série de ces attentats prémédités ?

De même, on ne voit pas pourquoi on s'en prendrait plutôt aux sages-femmes, parce que femmes, qu'à certains médecins, pharmaciens, droguistes et autres sorciers liés par le secret dit professionnel, alors que tout ce monde-là agit de complicité avec les pères et mères déserteurs des lois de la nature et de l'honnêteté.

Le seul remède à ces turpitudes ne sera trouvé pratiquement que si les femmes sont appelées à légiférer comme les hommes, dans tous les cas où leurs intérêts et ceux des enfants sont en jeu. La preuve est faite par cette crise mondiale que nous surmonterons à notre grand honneur, que les Françaises sont aussi utilement dévouées à la patrie que les Français sont, devant l'ennemi, courageux jusqu'à l'héroïsme. Il ne faut donc plus que ces vaillants hommes soient lâches devant l'amour, c'est-à-dire devant la femme, il faut qu'ils reconnaissent aux femmes les droits imprescriptibles et sacrés que leur confère la maternité, eux qui se font tuer pour le Droit contre la force.

Alors, seulement dans une société nouvelle, la repopulation sera possible, parce qu'il règnera plus d'équité.

Mme Legrelle de Ferrer,
directrice doyenne de l'Alliance féminine française pour l' « Union sacrée des mères ».

Chronique des Œuvres et Institutions

POUR LA FEMME

La revue genevoise *Pour la femme*, si chaudement francophile, dirigée par Mme Isabelle Debran, adjoint à son titre un sous-titre « Pour le droit » qui lui permettra, dit-elle, d'élargir son champ d'action et de traiter des questions auxquelles, en dehors du féminisme, les femmes ont le devoir de s'intéresser.

PATRIA
Union française d'acheteuses

Une « Union française d'acheteuses » s'est crée sous le nom de *Patria* pour lutter contre l'expansion économique allemande et en faveur du développement du commerce et de l'industrie français. Elle fait appel à tous les Français, à toutes les Françaises et leur demande de s'engager à n'acheter qu'à des maisons françaises, alliées ou neutres.

La cotisation annuelle varie de 0 fr. 50 à 5 francs. Le secrétariat général de la Société est 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

COURRIER DES LECTEURS

Mme Bertrand (Clamart). — Nous serons très heureux de faire tout ce qui nous sera possible pour votre « Samaritain ».

Patria. — Merci pour l'invitation à votre conférence. Nous l'avons reçue trop tard pour l'annoncer dans le dernier numéro, mais nous présentons votre association dans ce numéro.

M. C. M. — Certainement non, il n'aurait pas fallu renoncer à ce sujet et je vous remercie de ne l'avoir pas fait, car j'attendais bien votre papier. Oui, j'aimerais voir ce que dit cet opposant et vous serais obligée de m'envoyer la feuille.

Mme I. B. (Sèvres). — Nos regrets de n'avoir pu donner votre lettre dans ce numéro. Elle passera dans le prochain.

Enrôlement volontaire des Françaises. — Annoncerons avec plaisir votre note dans le prochain numéro.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE
Suppression de trains express à partir du 5 mars

La Commission de Réseau P.-L.-M. porte à la connaissance du public que d'importantes suppressions et modifications de trains express, dont le détail est donné sur une affiche spéciale, auront lieu sur tout le réseau à partir du 5 mars.

A partir de la même date, il n'y aura plus dans les trains express maintenus aucune place de luxe P.-L.-M et de nombre des places ordinaires de 1re et 2e classes sera strictement limité. Un certain nombre de ces places pourra être mis en location au départ des gares de formation.

Exceptionnellement, une voiture de la Compagnie des wagons-lits continuera à circuler entre Paris et Menton d'une part, dans le train poste de nuit, entre Paris et Modane d'autre part dans l'express 12.553-12.588.

Héroïnes du Jour

MEDAILLES DES EPIDEMIES

Par décisions ministérielles, ont été décernées les médailles d'honneur des épidémies ci-après :

Médailles de vermeil

Mme Savatier-Laroche, présidente du Comité auxerrois de l'union des femmes de France (hôpital auxiliaire 107) (10 nov. 1916.)

Mme Beaubois (Marie-Mathilde-Eugénie), infirmière à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. (18 nov. 1916.)

Mme Tessier (Marthe), en religion mère Marie-Elise), administratrice de l'hôpital auxiliaire n° 9 à Champrosay (27 déc. 1916.)

Médailles d'argent

Par décision du 16 novembre 1916 :

Mme Appraillé, Mlle Arrous, Mme Bertrand, Mme Bussac, Mme Chaigneau, Mlle Decout, Mme Derroja, Mme Julien en religion sœur Marie Eustelle; Mme Limage, Mme Luchaire, Mme Mailho, Mme Paul Martin, Mme Mechau en religion sœur Agnès; Mme Méhaignery, Mme Puygrenier, Mme Soulié, infirmières bénévoles à l'hôpital annexe du lycée à la Rochelle.

Par décison du 16 décembre :

Mlle Loubovitch (Anna), infirmière, hôpital russe, à Paris.

Par décision du 12 décembre :

Mme Maron (Thérèse-Marie-Anne), infirmière, hôpital bénévole n° 128 bis, à Bourg-de-Péage.

Médailles de bronze

Mlle Serre (Marie), infirmière, hôpital complémentaire n° 32, à la Côte-Saint-André (18 novembre.)

Mme Otto (Suzanne), infirmière à l'hôpital Carlton, à Cannes (25 nov.)

Mme Boicain (Jeanne-Mathilde) et Jolfre (Hermine), infirmières, hôpital auxiliaire n° 3 à Périgueux (10 déc.).

Mme Henry, née Adrienne Boiraud, infirmière, hôpital n° 83 bis, à Angles (16 déc.).

Témoignages de satisfaction

Mlle Augibaud, Mme Ballanger, Mlle Bouyer, Mme Calliot, Mlle Cognacq; Mme Cuzon d'Harcourt, Mme Deponi, Mme Grizet, Mlle Joubert, Mme Meugniot; Mme Paul Morache, Mlle Nezereau, Mme Pavy, Mme Perreau, Mme Poissonnet; Mme Proriol; Mme Rastouil, infirmières bénévoles à l'hôpital annexe du lycée de la Rochelle. (16 novembre.)

Nous donnerons ultérieurement une longue liste de récompenses attribuées à des femmes par décision du 19 novembre 1916.

Conseil de Direction de " La Française "

La prochaine réunion aura lieu vendredi 9 mars, à 5 heures, 17, rue de l'Annonciation.

Les réunions sont désormais fixées au deuxième vendredi de chaque mois.

Il n'est plus envoyé de convocation.

Nous nous trouvons obligés de remettre au prochain numéro l'insertion du très intéressant ensemble d'opinions de la Presse sur l'adoption de la loi Buisson, par la Commission de la Chambre, recueillies par Mme Pauline Rebour.

PETITES ANNONCES

Défaut de prononciation (bégaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Chellis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-5e. 4853

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASE pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1[illegible]
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-0[illegible]

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

Ex **MODELLISTE** de grandes maisons de **TAILLEUR POUR DAMES.** Fait **COSTUMES A FAÇON** depuis 50 francs. Sur commande à des prix défiant toute concurrence.
De Vyver, 72, rue de Cléry 2e Paris

ECOLE ROY
7 Rue LAgrange PARIS (Ve) **7**
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT **GRATUIT** DES ELEVES

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie des Arts, 11, Rue Mollien

FEUILLETON DE « *LA FRANÇAISE* »

LES FEMMES ANGLAISES et la Guerre

La Française (25 *novembre* 1916) *a cru devoir réfuter un article du grand romancier anglais Israël Zangwill, publié à Paris dans la* Grande Revue, *lequel ne rendait justice ni à la France, ni aux Françaises, quant à l'effort féminin chez nous depuis la guerre. Nous avons voulu savoir exactement ce qu'était une enquête du* Times *sur les femmes et la guerre dont l'auteur semblait tirer ses conclusions. Une jeune et charmante Française, mariée en Angleterre, a bien voulu résumer pour nous cette enquête. On verra par son très intéressant récit que l'analogie de la situation chez nos alliées et chez nous n'autorisait nullement les réflexions de M. Zangwill.

La presse nous a tenus au courant depuis le début de la guerre de « l'effort anglais » ; maintes études comme celle de M. A. Chevrillon, sont venues élargir et approfondir les indications que nous pouvions recueillir dans les journaux, mais dans l'un et l'autre cas, il semble que le mot d'ordre ait été de faire de l'effort anglais, un effort exclusivement masculin. Plus encore, il semble que le public anglais lui-même, pendant les deux premières années de la guerre ait presque uniquement dirigé ses regards sur les « Nouvelles armées » : un collaborateur anonyme du « Times » dans les numéros du 3, 4 et 5 octobre dernier, attira son attention sur l'effort féminin.

Cette étude intitulée : « Les femmes et le travail de guerre » s'est fait assez remarquer pour être l'objet d'une critique de Zangwill dont la « Grande Revue » a publié une traduction. Seulement Zangwill s'en est servi à plusieurs reprises pour exprimer ses propres idées — idées souvent assez contestables qui furent d'ailleurs vigoureusement et justement attaquées dans le numéro de la « Française », du 25 novembre 1916.

Dans l'article du « Times », il ne s'agit nullement du dévouement comparé des femmes françaises et anglaises, mais simplement du travail féminin anglais. Il est à regretter que le développement ne tienne pas les promesses du titre : l'auteur ne traite qu'un tout petit côté de la question, à savoir le travail industriel rétribué et cela à un point de vue très particulier, le point de vue féministe contemporain dans la mesure où il se rattache à l'histoire du féminisme anglais. De la façon dont il est exposé, le point de vue se trouve n'être qu'accidentellement en rapport avec la guerre! En effet, l'auteur essaye moins de porter des jugements de valeur que de nous renseigner d'une manière quasi officielle, avec chiffres à l'appui, sur l'accroissement subit du travail féminin, et de proposer une solution aux différents problèmes économiques et sociaux soulevés par ledit accroissement. Or, il est facile d'imaginer une cause autre que la guerre, soulevant les mêmes problèmes et l'auteur n'ayant presque rien à changer à son article! Telle qu'elle est cependant, cette étude garde un intérêt officiel d'une part, par les chiffres que le gouvernement lui fournit, très général d'autre part, puisqu'il est également applicable à toutes les femmes des nations belligérantes participant au travail de guerre.

En dehors de l'intérêt que le lecteur français peut témoigner à ses alliés, il y trouvera donc un sujet d'intérêt national puisqu'international.

Voici en substance ce que nous dit le « Times ».

Depuis le début de 1915, il s'est créé un besoin pressant et unique dans les annales de l'Histoire de bras et de cerveaux féminins. Sans doute, de plus en plus avant la guerre, les femmes se pressaient dans les ateliers, mais la question au lieu de mûrir lentement sans danger, a pris un développement si rapide qu'elle présente quelques points épineux, du moins en apparence. Beaucoup d'idées surannées concernant les relations industrielles des sexes y ont laissé un reste de vice. Les femmes, tant par l'influence de leur patriotisme sur le recrutement et le moral du pays que par leurs propres activités, ont pour les premières fois, montré toute leur valeur dans l'Etat. Tout le monde s'accorde à reconnaître que leurs efforts ont contribué pour une part importante à la poursuite heureuse des opérations. La fabrication des munitions est entourée comme d'une auréole mais beaucoup d'autres industries indispensables à la vie du pays emploient à l'heure actuelle, des femmes pour combler les vides faits par le service militaire obligatoire.

Sans doute, la concurrence croissante du travail féminin était bien avant la guerre un sujet d'inquiétude sociale et économique. La femme représentait une unité économique plus faible, donc plus facilement exploitable que l'homme et menaçait de détruire par sa propre faiblesse, l'échelle des valeurs du travail masculin.

Dans quel sens le problème a-t-il été affecté par le nouvel état de choses et dans quelle mesure les hommes revenus du front, se verront-ils sinon supplantés du moins tenus en échec par les travailleuses que la guerre aura fait surgir? C'est à ces questions que l'écrivain du « Times », s'efforce de répondre.

Regardons d'abord les faits, les chiffres; puis abordons les conséquences physiques, économiques qu'ils entraînent; essayons enfin de dégager quelque conclusion.

En 1911, la population ouvrière féminine du Royaume-Uni était de 5.854.000, dont 2.386.900 femmes employées dans l'industrie proprement dite. Sauf, dans les industries textiles où les syndicats mixtes valent aux ouvrières un salaire suffisant, elles gagnaient en moyenne environ 13 francs 55 centimes par semaine (10 s. 10 d. 1/2). Le nombre des ouvrières rétribuées s'est beaucoup moins accru qu'on ne le pense généralement. Bien entendu, les activités désintéressées font légion mais il ne faut pas les confondre avec celles qui assurent l'existence. On entend couramment de fausses remarques sur les « millions » de femmes qui se sont récemment frayées une voie dans l'industrie.

L'accroissement exact dans l'industrie proprement dite est d'environ 290.000. C'est un fait valant la peine d'être signalé que parallèlement à ce mouvement, dans le même laps de temps et en dépit des engagements volontaires, presque 700.000 hommes sont venus grossir le nombre des travailleurs industriels. On estime que l'accroissement total approximatif du nombre d'ouvrières pendant la guerre, dépasse un peu le demi-million. Si l'on retranche de ce chiffre, l'accroissement annuel normal de la main d'œuvre féminine en temps de paix, il n'a rien de très formidable.

L'illusion dont nous avons été le jouet est sans doute causée par un changement que nous avons interprété en termes d'accroissement. Il s'est produit parmi les ouvrières une ruée ascendante vers les emplois mieux rétribués, les industries métallurgiques et la fabrication des munitions en particulier, mais il importe de savoir que cette main d'œuvre féminine, au lieu d'être nouvelle sur le marché, était employée avant la guerre, quoique différemment. Ceci est prouvé par le fait que les industries qui souffrent le plus du manque de bras, sont celles qui employaient le plus de femmes.

De plus, chaque femme débutant à l'heure actuelle dans l'industrie, ne prend pas la place d'un homme, bien qu'on estime à environ 800.000, le nombre des femmes qui ont effectué un remplacement de ce genre. En effet, un curieux procédé dont le nom technique est « dilution », consiste à diviser le travail fait par un ouvrier expérimenté (schilled) entre plusieurs ouvrières inexpérimentées (unshilled) : la tâche est ainsi facilitée et rendue accessible à toutes presque sans apprentissage surtout dans la fabrication des munitions. La difficulté créée par la guerre, réside donc moins dans le nombre de femmes employées que dans leur nouvelle situation industrielle: elles ont prouvé qu'elles pouvaient s'acquitter avec succès de tâche qui leur étaient jusqu'alors étrangères. Dans cette mesure et dans cette mesure seulement, l'inquiétude qui commence à se faire jour dans le monde industriel, se trouve partiellement justifiée.

Si, passant des faits aux conséquences, nous nous demandons quels sont les effets physiques de ce nouvel état de choses et quelles leçons nous en pouvons tirer pour l'avenir, nous constatons que l'ouvrière a le double poids du travail domestique et industriel à supporter, poids excessif dont la santé ne peut manquer de se ressentir.

Si, à cette fatigue causée par une dépense exagérée de ses forces, nous ajoutons la faiblesse physique naturelle de la femme, de l'ouvrière, nous voyons qu'elle est liée à sa moindre valeur économique dans un cercle vicieux, et qu'il convient de développer sa force physique et de lui épargner les travaux qui l'amoindrissent, lui permettre d'exercer son adresse, plutôt que sa force. C'est là une façon de fournir à la femme le moyen de mieux servir son pays et de jouer à l'avenir son rôle dans l'industrie sans crainte de l'exploitation.

En attendant, il ne faut pas se dissimuler les conséquences du travail féminin dans les conditions actuelles. Sans doute, la prévoyance du gouvernement anglais, laisse aux comité d'hygiène dans les fabriques de munitions, le soin de veiller à la santé des ouvrières. Le « Rapport Public » de ces comités, constitue un document précieux pour l'avenir.

Jusqu'à présent, les femmes ont, dans l'ensemble admirablement supporté leur tâche, sans doute elles sont mieux payées donc mieux nourries et plus endurantes. Le Rapport dont il vient d'être question, prouve qu'en augmentant le nombre d'heures de travail, on ne fait que ralentir la production : les statistiques montrent que le maximum de rendement est atteint par des femmes ne travaillant guère plus de 60 heures par semaine. On a obtenu des résultats incroyables, en limitant le travail à 48 heures par semaine. Le surmenage, tel qu'il était pratiqué au début de la guerre nuit à l'activité productrice de l'ouvrière autant qu'à l'hygiène. En dehors du nombre d'heures de travail, on a constaté le rapport étroit, existant entre la production industrielle et les avantages matériels que l'usine offrait à ses employées d'une part, et la vie que leur salaire leur assurait à l'extérieur, d'autre part.

Si l'idée n'est pas nouvelle, l'application en est due à la guerre. Ce sera un des problèmes délicats et importants de l'après-guerre que la traduction en termes de paix des efforts présents pour sauvegarder la santé de l'ouvrière et obtenir d'elle le rendement maximum. Le ministère de l'Intérieur (Home Office) a récemment discuté un projet tendant à associer les ouvrières elles-mêmes à cette œuvre d'intérêt public et privé.

De ceci encore, tirons un enseignement pour l'avenir.

Si nous envisageons maintenant la question au point de vue économique, pour apprécier les effets probables du développement surprenant du travail féminin pendant la guerre, il nous faut songer aux difficultés normales, créées par la concurrence féminine. Ces difficultés sont surtout engendrées par l'existence d'une double échelle de valeurs, c'est-à-dire d'une façon différente d'apprécier et de rétribuer le travail des femmes. Dans beaucoup de cas, les hommes ne se rendent pas compte que les femmes seraient des rivales sensiblement moins dangereuses, si elles recevaient le même salaire qu'eux et que dans l'état de choses actuel, elles déprécient le travail. Dans quelques industries et dans quelques comtés comme en Lancashire, les syndicats ouvriers ont ouvert leurs portes aux femmes et la condition des deux parties s'en est trouvée améliorée.

La guerre a fourni aux femmes l'occasion de prouver leur valeur dans l'industrie et leur a permis de se hausser à une condition meilleure. La guerre sera-t-elle suivie d'un déplacement général des hommes par les femmes ? Le nouvel équilibre du travail est-il menacé?

Nous avons dénoncé plus haut, l'illusion des chiffres, celle qui consiste à traduire en termes d'accroissement ce qui n'est pour la plupart des cas, qu'un simple changement.

En effet, quelques ouvrières ont fait preuve d'originalité et de réel talent, mais la plupart du temps, le remplacement des hommes par les femmes, ne s'est pas fait d'une façon aussi totale et aussi simple, que le public se l'imagine.

Les industries de guerre sont d'un caractère monotone; la « dilution » du travail y est assez facilement appliquée, n'en est pas de même des industries de paix qui présentent une variété infinie et demandent plus d'expérience, plus d'endurance physique aussi. Beaucoup de femmes seront donc ainsi éliminées après la guerre ; d'autre part, les conditions normales une fois rétablies, beaucoup de femmes disparaîtront de ce fait : elles auront pourvu aux nécessités du moment, les nécessités disparaissant, elles disparaîtront du même coup.

La difficulté ne promet donc pas d'être numérique, elle est plutôt tournée du côté des salaires.

Ces derniers se sont considérablement relevés depuis la guerre. Le minimum de 2 francs (£ 1) par semaine fixé par le gouvernement anglais est dépassé quelquefois du double et plus encore, surtout dans la fabrication des munitions. En développant leurs capacités, les femmes ont développé leur ambition et ne se soucieront pas de retourner au travail rétribué d'avant la guerre.

Il semble qu'un nouveau jour se soit levé sur l'avenir du travail, c'est aux ouvriers et aux ouvrières de l'après-guerre de comprendre que la solidarité leur permettra de progresser dans la nouvelle qui leur est ouverte.

Tina Vin[illegible]
janvier [illegible]